

**CONCOURS UNIQUE D'INFIRMIERS ET
D'INFIRMIERES
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
D'ENSEIGNEMENT**

SESSION 2009

Mercredi 13 mai 2009 de 08 h 30 à 11 h 30

Epreuve écrite d'admissibilité

Durée 3 h 00 – coefficient : 1

Ce sujet comprend 2 pages (y compris celle-ci)

Assurez-vous que le sujet est complet. Sinon, demandez un autre exemplaire aux surveillants de la salle.

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) mise (s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) entraînera l'annulation de votre épreuve.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

QUESTION N° 1

12 points

Les épilepsies sont des maladies assez fréquentes chez l'enfant. La plupart sont bénignes et curables.

- 1) Pouvez-vous en donner une définition ?
- 2) Quelles sont les différentes formes de la maladie et ses manifestations ?
- 3) Quel est l'examen para clinique qui permet d'asseoir le diagnostic ?
- 4) Quelle sera la prise en charge de l'élève épileptique dans l'établissement, le rôle de l'infirmière lors de l'accueil et en cas de crise, pour une scolarité épanouie et sécurisée.

QUESTION N° 2

8 points

En milieu scolaire, les infirmières ont essentiellement un rôle de prévention individuelle et collective qui s'inscrit dans une démarche éducative. Néanmoins des situations d'urgence et de détresse peuvent se présenter et l'infirmière doit pouvoir y répondre. Quel est le cadre juridique de référence et quelles sont les modalités d'une décision pour la mise en place d'une éventuelle contraception d'urgence ?